



CITIUS • ALTIUS • FORTIUS

COMITÉ INTERNATIONAL OLYMPIQUE

LE PRESIDENT

PAR FAX: 0033.1-45 20 67 21

Monsieur José DAMIANI
Président
World Bridge Federation
2, rue Lyautey
75016 PARIS
France

Budapest, le 15 juin 1995
Ref. n 1417/95/GMF/pfb

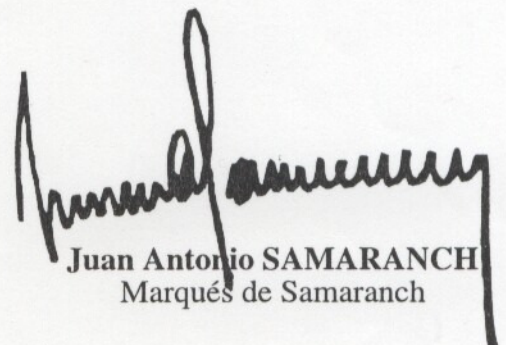
OBJET : Reconnaissance par le C.I.O.

Monsieur le Président,

Permettez-moi de vous informer que la 104ème Session du Comité International Olympique, réunie à Budapest, a ratifié, ce jour, la décision de la Commission Exécutive du C.I.O. d'accorder la reconnaissance à la 'World Bridge Federation' (W.B.F.), en tant qu'Organisation reconnue, selon la règle 4 de la Charte Olympique.

Je saisis cette occasion pour vous féliciter de tous les efforts consentis afin d'atteindre cet objectif et vous souhaiter la bienvenue au sein de la Famille Olympique.

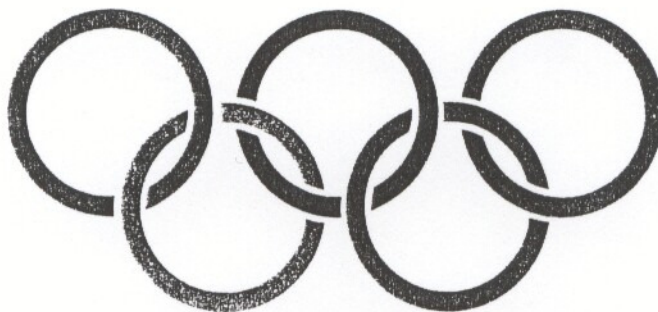
Veillez croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma haute considération.



Juan Antonio SAMARANCH
Marqués de Samaranch

CERTIFICAT
CERTIFICATE

A l'occasion de la
On the occasion of the



109e SESSION DU COMITE INTERNATIONAL
OLYMPIQUE A SEOUL
109th SESSION OF THE INTERNATIONAL OLYMPIC COMMITTEE
IN
SEOUL
du 17 au 18 mars 1999
from 17th to 18th March 1999

the WORLD BRIDGE FEDERATION (WBF)

A ÉTÉ RECONNUE, SELON L'ARTICLE 29 DE LA
CHARTE, PAR LE COMITÉ INTERNATIONAL
OLYMPIQUE
*RECEIVED RECOGNITION, PURSUANT TO RULE 29 OF THE
CHARTER, FROM THE INTERNATIONAL OLYMPIC COMMITTEE*



JUAN ANTONIO SAMARANCH
PRÉSIDENT DU CIO